

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ■ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ■ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ■ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-701677

13909

Maladie **Dentaire** **Optique** **Au**

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 6418 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NEJARAT RACHID

Date de naissance : 10/06/1983

Adresse : HABIB TRABELSI

Tél. : 2662385024 Total des frais engagés : 249424

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
96 Avenue 20 Mars Résidence 57100
Tél. 0522 8505 57100 2802 0922
BENABDERRAZIK Mohamed
OPHTALMOLOGISTE

Date de consultation : 20/10/2022

Nom et prénom du malade : NEJARAT YASSMIN AGE 29

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ANGINA CORONAIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atté médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 28/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° W21-701677

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : 6418

Nom de l'adhérent(e) : NEJARAT

Total des frais engagés : 249424

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29.10.2022	Consultation	1	3000Dhs	INP 401020354 BENAHIR RAZAKI Moham 16 Avenue El Moussem 0522 66 05 57 00 Office d'ALMOLDOUCI
2022.	consultation	2		

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL ZDAR 149 Quartier AL ZDAR Barrechid Tel: 05 23 54 61 INPE 052084447	29/10/22	94,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
PERFECT VISION 2 MARS Opticien Optométriste 8, Angle Bd 2 Mars et Victor Hugo Mers Sultan - Casablanca	01/11/2011			routine + lens Dga gao softlens		2100 Dhs

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DE LA SÉCURITÉ HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte effectué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),

Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mlle NEJJARI YASMINE

XAILIN HA



1 Gttes x 3 par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

Pharmacie AL IZDIHAR
149 Quartier AL IZDIHAR
Tél: 05 72 32 54 61
INPE 062084497

Dr BENADDERICK Monhammed A
Dr BENTHALLMCLOUD STE
Mr. Mervyn 96 05 71522 8805 58 Casablanca
Tel 96 05 71522 8805 58 Casablanca

Casablanca , le - 29/10/2022

96. شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.86.05.57 / 58
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21

ouverture. Considérez
Tenir hors de la vue et de la portée des

Bevat: Natriumhyaluronat 0,2%
9/4, natriumperboraat, in waterig
gebufferd medium. Goed de ophoping 28
dagen na de eerste opening weg.
Raadpleeg de gebruiksaanwijzing.

odiu 0,2%
ritie apoasă
pă 28 de
triți

5 060361 080504

**OPHTALMED
PPC
94.00 DHS**



الدكتور محمد علي بنعبد الرازق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلیاح (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mlle NEJJARI YASMINE

Monture + verres correcteurs

Organiques Amincis, Filtre anti-lumière bleue

OD = + 1.25 (- 0.50 à 80°)

OG = + 1.25 (- 0.50 à 80°)

~~PERFECT VISION 2 MARS~~
~~Opticien Optométriste~~
~~9, Angle Bd 2 Mars en Victor Hugo~~
~~Mars Sulfur Casablanca~~

Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPTICIAN OPTOMETRIST
9, Avenue 2 Mars Residence WALILI
Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21

Casablanca , le --- 29/10/2022

96. شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.86.05.57
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21

Perfect vision 2MARS

DATE 01/11/2022
FACTURE 01112022

Nom et Prenom NEJJARI YASMINE

Désignation	Quantité	Prix TTC
	monture	1300dh
Verres	2 verres organiques antireflets	800DH
VL	OD +1.25(-0.50 80°)	
	OG +1.25(-0.50 80°)	
VP ADD	OD	
	OG	
TOTAL		2100 DH

ARRETE A LA PRESENTE FACTURE DE LA SOMME TTC DE :

DEUX MILLE CENT DIRHAMS PAYEE PAR CHEQUE

Perfect vision 2mars

8 ANGLE AVENUE 2MARS ET RUE VICTOR HUGO CASABLANCA

RC 297623. IF 14481668. Patente n° 34490616 . ICE 000516414000087

*PERFECT VISION 2 MARS
Opticien Optométriste
8, Angle Bd 2 Mars et Victor Hugo
Mers Sultan - Casablanca*